

---

**Première Réunion préparatoire**

**Genève, 29 mai 2009**

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Recommandation d'un projet d'estimation des coûts  
de la deuxième Conférence d'examen**

**COÛTS ESTIMATIFS LIÉS À L'ORGANISATION DE LA DEUXIÈME RÉUNION  
PRÉPARATOIRE DE LA DEUXIÈME CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES  
CHARGÉE DE L'EXAMEN DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION  
DE L'EMPLOI, DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET DU  
TRANSFERT DES MINES ANTIPERSONNEL  
ET SUR LEUR DESTRUCTION**

Note du secrétariat\*

1. L'Assemblée générale, au paragraphe 9 de sa résolution 63/42 du 2 décembre 2008, a prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, conformément au paragraphe 1 de l'article 12 de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, d'entreprendre les préparatifs nécessaires pour convoquer la prochaine Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention. La neuvième Assemblée des États parties, réunie à Genève du 24 au 28 novembre 2008, a décidé, ainsi qu'indiqué au paragraphe 33 de son rapport final (APLC/MSP.9/2008/4), que la deuxième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention se tiendrait à Carthagène (Colombie) du 30 novembre au 4 décembre 2009. Elle a en outre décidé de tenir à Genève, le 29 mai 2009 et les 3 et 4 septembre 2009, des réunions préparatoires de la deuxième Conférence d'examen.

2. Le présent document est soumis pour répondre à cette demande. Il y est indiqué que le coût des services de conférence et autres services qu'entraînera la tenue de la deuxième réunion préparatoire est estimé à 287 600 dollars des États-Unis, montant dont on trouvera la ventilation au tableau ci-joint. Il convient de noter que les coûts ont été estimés en fonction de l'expérience passée et du volume de travail escompté. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la réunion préparatoire, lorsque le volume de travail exact sera connu. Tous ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors opérés en conséquence.

3. En ce qui concerne les dispositions financières, il y a lieu de rappeler que, conformément au paragraphe 1 de l'article 14 de la Convention, «les coûts ... seront assumés par les États parties et les États non parties à la présente Convention participant [à la réunion préparatoire] selon le barème, dûment ajusté, des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies».

---

\* Document soumis après la date prévue, dès qu'il a été reçu par le secrétariat.

4. Comme les préparatifs de la réunion préparatoire supposent des débours préalables et que les frais occasionnés par la tenue de ladite réunion ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, le secrétariat établira des avis de recouvrement qui seront diffusés dès que les États parties auront accepté l'estimation des coûts fournie ci-après, conformément à la pratique établie.
5. Il incombera aux États parties d'acquitter leur part des coûts estimatifs dès réception de l'avis de recouvrement.
6. Enfin, il convient de noter que le Gouvernement colombien mettra à disposition, à ses frais et sur la base d'un accord distinct passé avec l'Organisation des Nations Unies, les salles et installations de conférence nécessaires à la tenue de la deuxième Conférence d'examen.

**DEUXIÈME RÉUNION PRÉPARATOIRE DE LA DEUXIÈME CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES  
CHARGÉE DE L'EXAMEN DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES MINES  
Genève, 3 et 4 septembre 2009  
(En dollars des États-Unis\*)**

Services de conférence	Service des séances	Documentation à établir avant la réunion	Documentation à établir au cours de la réunion	Comptes rendus analytiques	Documentation à établir après la réunion	Services d'appui	Divers	Total
Interprétation et services des séances <sup>a</sup>	27 000							27 000
Traduction, reproduction et distribution <sup>b</sup>		90 100	23 800		95 800			209 700
Services d'appui <sup>c</sup>						2 500		2 500
Divers <sup>d</sup>							25 900	25 900
<b>Total</b>	<b>27 000</b>	<b>90 100</b>	<b>23 800</b>		<b>95 800</b>	<b>2 500</b>	<b>25 900</b>	<b>265 100</b>

\* Au taux de USD 1 = CHF 1,105

A.	Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	265 100
B.	Coûts divers:	
	<i>Matériel et fournitures</i>	2 000
	<i>Frais de voyage pour la mission de planification (3 jours de travail pour 3 personnes)</i>	17 900
	Total partiel	19 900
	<i>Coûts d'appui au programme (13 % en plus de B)</i>	2 587
	<i>Sous-total B</i>	22 487
	Total général (arrondi) A + B	287 600
		=====

Notes:

<sup>a</sup> 14 interprètes, 1 fonctionnaire des conférences et 1 préposé aux salles de conférence.

<sup>b</sup> La documentation officielle à établir est estimée comme suit: 50 pages avant la session, 10 pages au cours de la session et 65 pages après la session.

<sup>c</sup> 2 techniciens du son et 1 planton.

<sup>d</sup> 1 responsable du contrôle des documents, 1 responsable de la distribution des documents, 1 secrétaire, location de matériel.

-----